



Vincennes, le **13 DEC. 2021**
N° 504179 / ARM/RH-AT/SDR/BC/NP

CIRCULAIRE

relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) en 2022.

- RÉFÉRENCES** :
- a) Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de Terre.
 - b) Arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'ESM.
 - c) Arrêté du 30 août 2021 relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers.
 - d) Instruction n° 1416/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 10 décembre 2018 relative aux modalités pratiques d'organisation et de déroulement des concours d'admission sur épreuves organisés au titre des 1^{er} et 2^{ème} de l'article 4. du décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié.
 - e) Circulaire n° 513854/ARM/RH-AT/COMFORM/CEN relative aux programmes de l'épreuve orale de mathématiques du concours littéraire et des épreuves orales de langue ancienne (grec ou latin) des concours littéraires et en sciences économiques et sociales.

ANNEXE : Une.

T. ABROGÉ : Circulaire n° 504034/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT du 30 novembre 2020 relative aux concours d'admission à l'ESM en 2021.

Préambule.

Cinq concours sur épreuves et deux concours sur titres pour l'admission à l'école spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr sont organisés en 2022 :

- concours mathématiques et physique (MP) ;
- concours physique et chimie (PC) ;
- concours physique et sciences de l'ingénieur (PSI) ;
- concours littéraire ;
- concours en sciences économiques et sociales (SES) ;
- concours sur titres « bac +5 » ;
- concours sur titres « bac », formation au sein de l'armée allemande.

Les conditions de candidature ainsi que la nature et le programme des épreuves sont détaillés dans le décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers des armes de l'armée de Terre et dans l'arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

1. LISTE DES DESTINATAIRES.

DRHAT BALARD/BPRH
DRHAT VINCENNES/BCONCOURS
Candidats

2. DATES ET LIEUX DES CONCOURS SUR ÉPREUVES.

2.1. Épreuves d'admissibilité.

2.1.1. Concours mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur.

Les épreuves d'admissibilité des concours MP, PC et PSI se dérouleront du 9 au 12 mai 2022 dans les centres d'examens ouverts par le service des concours communs de l'institut national polytechnique (SCCINP) auquel ces concours sont rattachés pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'une des adresses suivantes :

- service des concours communs institut national polytechnique, CS 44410 - 31405 Toulouse Cedex 4 ;
- <http://www.concours-commun-inp.fr/fr/index.html>.

2.1.2. Concours littéraire.

Les épreuves d'admissibilité du concours littéraire se dérouleront du 11 au 21 avril 2022 (hors samedi et dimanche) dans le ou les centres d'examens ouverts par la banque d'épreuves littéraire (BEL) à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'une des adresses suivantes :

- ENS de Lyon - 15 parvis René Descartes - BP 7000 - 69342 Lyon cedex 07 ;
- <http://www.concours-bel.fr/>.

2.1.3. Concours sciences économiques et sociales.

Les épreuves d'admissibilité du concours SES se dérouleront du 4 au 13 mai 2022 (hors samedi et dimanche) dans les centres d'examens ouverts par la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (DAC/CCIP) pour la banque commune d'épreuves (BCE) à laquelle ce concours est rattaché pour les épreuves écrites.

Il convient de s'adresser à ce service pour obtenir le calendrier détaillé des épreuves, à l'une des adresses suivantes :

- DAC/CCIP, CS 40031, 78354 Jouy-en-Josas Cedex ;
- <http://www.concours-bce.com/>.

2.1.4. Résultats.

Les résultats d'admissibilité des cinq concours sur épreuves seront diffusés entre le 3 et le 18 juin 2022, notamment sur les sites Internet suivant : <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/> et <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>.

2.2. Épreuves d'admission.

2.2.1. Modalités.

Les épreuves d'admission des cinq concours sont organisées par la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT).

Elles se déroulent, sur un site en région parisienne, entre le 9 juin et le 10 juillet 2022 pour les concours littéraire, SES, MP, PC et PSI.

La convocation aux épreuves d'admission est effectuée par voie télématique, éventuellement par courrier, avant la publication des listes d'admissibilité.

Les candidats doivent impérativement présenter, soit à la demande expresse du bureau concours de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT/SDR/BC) (cf. convocation aux épreuves d'admission), soit au plus tard le premier jour des épreuves sportives, le certificat médical mentionné par l'arrêté du 30 août 2021 relatif aux épreuves sportives communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers, mentionnant leur aptitude à l'école pour laquelle ils concourent et plus spécialement **l'aptitude à la pratique des épreuves sportives du concours**.

Le reste du dossier médical est conservé par les candidats et ne doit en aucun cas être adressé au bureau concours qui n'est pas habilité à les détenir ou les conserver.

Sur demande, il est adressé aux candidats par voie numérique, un relevé de performances sportives pour le faire valoir en tant que de besoin dans les autres concours. Ce relevé numérique a valeur d'original.

Le candidat qui souhaite faire valoir des performances effectuées à l'occasion d'un autre concours d'admission dans une grande école militaire doit impérativement se présenter le jour de sa convocation avec son relevé de performances. Il n'est admis, en aucun cas, qu'un relevé de performance soit présenté après le départ d'un candidat du site du concours.

2.2.2. Résultats.

Les résultats de l'admission sont diffusés sur le site du recrutement de l'armée de Terre et sur celui de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan :

- <http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/> ;
- <https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>.

Pour le concours littéraire, la diffusion est effectuée à partir du 1^{er} juillet 2022, pour les concours MP, PC et PSI, à compter du 18 juillet 2022, et pour le concours SES, à partir du 22 juillet 2022.

2.2.3. Programmes et modalités spécifiques.

2.2.3.1. Concours littéraire et sciences économiques et sociales.

Les programmes de l'épreuve orale de mathématiques du concours littéraire et des épreuves orales de langue ancienne (latin ou grec) des concours littéraire et SES en 2022 figure en annexe de la présente circulaire.

2.2.3.2. Les concours mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur.

2.2.3.2.1. Déroulement de l'épreuve de travail d'initiative personnelle encadré.

L'épreuve de travail d'initiative personnelle encadré (TIPE) d'une durée de vingt-cinq minutes, comporte deux parties consécutives se déroulant comme suit : le candidat expose oralement, pendant quinze minutes, devant un groupe de deux examinateurs, le travail effectué pendant l'année sur le sujet de TIPE qu'il a choisi. Le candidat est ensuite interrogé, dans le cadre d'un entretien de dix minutes, sur le contenu de son exposé.

Le candidat doit veiller à :

- avoir un questionnement scientifique sur toute la durée de son projet, de la phase initiale du choix de son sujet jusqu'à l'analyse de ses résultats, de sa conclusion et des perspectives ;
- mettre en relief les choix qu'il a dû faire au cours de son étude, la cohérence, ainsi que la densité du travail réalisé ;
- différencier son travail par rapport à celui des autres membres de son groupe dans le cas d'un projet à plusieurs.

Le candidat ne bénéficie d'aucun temps de préparation pour cette épreuve.

2.2.3.2.2. Support du travail d'initiative personnelle encadré.

Le support de l'épreuve est identique dans la forme et sur le fond à celui de l'épreuve organisée par le SCCINP. Il convient à cet égard de se référer à la notice éditée par le service des concours des écoles d'ingénieurs (SCEI) pour le SCCINP.

Le candidat, sous réserve des consignes édictées dans la convocation aux épreuves d'admission, détient son travail sur un support numérique externe marqué à son nom, qu'il remettra à l'organisateur dans le cas d'un problème lié au téléversement de son travail sur le site. Ce support numérique lui est restitué à la fin de l'épreuve. Le document fait l'objet d'une projection aux examinateurs par tout moyen adapté.

2.2.3.2.3. Étapes préalables à l'épreuve de travail d'initiative personnelle encadré.

L'épreuve commune de TIPE comporte trois étapes préalables :

- du 19 janvier au 3 février 2022 à 14h : saisie en ligne du titre, des motivations ayant conduit au choix du sujet, de la mise en cohérence des objectifs du TIPE (MCOT), de l'ancrage du sujet au thème de l'année et déclaration du professeur encadrant ;
- du 28 février au 8 juin 2022 à 14h : téléversement du support de la présentation orale et saisie en ligne du déroulé opérationnel du TIPE (DOT).
Il est possible d'ajuster les positionnements thématiques et mots-clés ainsi que les références bibliographiques complémentaires ;
- du 10 au 16 juin 2022 à 14h : validation des livrables par le professeur référent du TIPE.

3. INSCRIPTIONS.

Aucune inscription n'est admise au-delà des échéances précisées ci-après.

3.1. Concours scientifiques.

3.1.1. Dossier de candidature.

Le dossier de candidature est accessible sur Internet, à l'adresse suivante :

<http://www.scei-concours.fr/> jusqu'au 11 janvier 2022, 17h, auprès du SCCINP.

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

3.1.2. Confirmation de participation.

Les candidats aux concours scientifiques devront obligatoirement faire parvenir avant le 25 février 2022 minuit, terme de rigueur, par internet, à l'adresse suivante : concours.rdt@gmail.com, une confirmation de leur participation, en ayant pris connaissance des modalités spécifiques, en particulier du certificat médical à présenter obligatoirement lors des épreuves d'admission.

Lors de l'envoi de leur confirmation, il est conseillé aux candidats d'utiliser les demandes d'accusé de réception. A défaut, le bureau concours n'accusera réception que des courriels comportant une demande en ce sens.

Les candidats n'ayant pas confirmé leur inscription, ainsi que ceux dont la réponse n'aurait pas été reçue feront l'objet d'une relance par courriel chaque semaine entre les semaines 3 et 8/2022. Les candidats relancés par le bureau concours doivent s'assurer auprès de ce dernier de la prise en compte effective de leur réponse.

Dans la même période et par le même biais, les candidats inscrits peuvent se désister du concours d'admission à l'ESM de Saint-Cyr. Ce désistement ne vaut que pour l'ESM et demeure sans conséquence pour l'inscription effectuée aux autres concours et banques d'épreuves.

3.2. Concours littéraire.

Les dossiers de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante : <http://www.concours-bel.fr/> jusqu'au 11 janvier 2022, 17h, auprès de la BEL.

3.3. Concours en sciences économiques et sociales.

Les dossiers de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante : <http://www.bce-concours.com/> jusqu'au 11 janvier 2022, 17h, auprès de la DAC/CCIP-IDF.

4. AUTORISATION À CONCOURIR.

Les candidats sont autorisés à concourir sous les réserves énoncées ci-après :

- ils se sont inscrits à l'un des concours visés au point 2 et dans les seules épreuves à option qu'ils ont choisies ;
- pour les candidats des concours MP, PC et PSI, ils ont confirmé leur participation selon les modalités énoncées au point 3.1.2. de la présente circulaire.

L'autorisation délivrée par le bureau concours est adressée par voie télématique. Les refus d'autorisation à concourir sont adressés par lettre recommandée avec accusé de réception.

5. PROCÉDURE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES.

Les lauréats des concours souhaitant intégrer l'école à la rentrée de fin août ou début septembre 2022 (date précisée ultérieurement par l'ESM) doivent se conformer d'une part à la procédure de la banque d'épreuve à laquelle ils se sont inscrits et d'autre part à la procédure décrite à l'adresse suivante : <http://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr/Les-dossiers-d-incorporation>.

Les lauréats doivent être munis, lors de leur rentrée, du dossier médical établi par un médecin du service de santé des armées, datant de moins d'un an.

Les lauréats renonçant au bénéfice du concours et à l'admission à l'ESM doivent en informer, *a minima* par voie de courriel, le bureau concours afin de permettre l'appel des lauréats suivants sur les listes complémentaires.

Les lauréats affectés d'une inaptitude médicale temporaire à la date de rentrée doivent rejoindre l'école préalablement à toute demande d'ajournement. Cette demande personnelle et motivée est remise au général commandant les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les listes des candidats ayant définitivement intégrés l'ESM en 2022 sont publiées au *Bulletin officiel des armées*.

5.1. Les concours mathématiques et physique, physique et chimie, physique et sciences de l'ingénieur.

L'intégration des candidats s'effectue exclusivement selon la procédure commune d'intégration dans les écoles, décrite sur la notice d'information consultable notamment à l'adresse suivante :

<http://www.scei-concours.fr>.

Les candidats admis et affectés par la procédure commune d'admission, absents le jour de la rentrée à l'ESM de Saint-Cyr et ne pouvant justifier d'un motif reconnu valable, sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice des résultats du concours.

Les candidats ayant rejoint l'ESM de Saint-Cyr sans confirmer l'intégration définitive de cette école doivent impérativement mettre à jour leur situation, à chacun des appels du SCEI. L'ESM de Saint-Cyr doit leur faciliter l'accès à un poste informatique avec une connexion Internet. Le défaut de réponse à l'un quelconque des appels entraîne la déchéance du bénéfice du concours et la résiliation, s'il y a lieu, de l'acte d'engagement.

Les lauréats ayant rejoint l'ESM et qui font le choix définitif de cette école (lauréats ayant répondu « oui définitif ») peuvent, avant la date de dernière proposition par le SCEI, signer un contrat d'élève officier de carrière.

Les lauréats qui rejoignent l'ESM, mais demeurant dans l'attente d'une affectation dans une école mieux classée dans leurs vœux (candidats ayant répondu « oui mais »), peuvent signer leur acte d'engagement avant le dernier appel et le dénoncer, s'il leur est proposé de rejoindre l'école sus citée. La liste des candidats intégrés est adressée par la DRHAT/SDR/bureau concours à l'ESM de Saint-Cyr au fur et à mesure de son actualisation.

A l'échéance du dernier appel, les lauréats qui conservent un espoir d'intégrer une école mieux classée dans leurs vœux doivent confirmer ce choix au SCEI (maintien du « oui mais »).

5.2. Concours en sciences économiques et sociales.

Les candidats doivent obligatoirement se conformer aux instructions de la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management (système d'intégration dans les écoles de management - SIGEM) de la banque commune d'épreuves, à consulter sur le site internet suivant :

<http://www.affectation-sigem.org>.

La procédure du SIGEM impose au candidat de payer par carte bancaire l'avance de frais (800 €) qui lui seront re-crédités en cas d'intégration à l'ESM de Saint-Cyr.

Les candidats ayant été affectés par la procédure de gestion centralisée des affectations dans les écoles de management et absents le jour de la rentrée à l'ESM de Saint-Cyr sans motif reconnu valable, sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice des résultats du concours.

Les 5 lauréats de la liste complémentaire seront choisis par ordre de mérite parmi les candidats non affectés par SIGEM sur une école et ayant exprimé le vœu **unique** de l'ESM conformément au règlement de SIGEM.

5.3. Concours littéraire.

Les lauréats du concours littéraire doivent confirmer au plus tôt à la DRHAT/SDR/bureau concours leur décision d'intégrer l'école ou de se désister.

Les lauréats du concours littéraire qui n'ont pas fait part de leur renonciation au bénéfice du concours au bureau concours, après publication des listes principales et complémentaires d'admission, rejoignent l'ESM de Saint-Cyr à la date de la rentrée indiquée par l'école.

Les candidats admis et absents le jour de la rentrée à l'ESM de Saint-Cyr sans motif reconnu valable sont considérés comme ayant renoncé au bénéfice des résultats du concours.

5.4. Non-respect des règles énoncées par les procédures d'intégration.

Les procédures informatisées d'intégration SCEI et SIGEM comportent des échéances strictes et requièrent jusqu'à leur terme des actions obligatoires de la part des candidats. Elles doivent être suivies avec rigueur par ceux-ci.

Le non-respect des règles énoncées dans les notices d'information entraîne l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'admission dans les écoles. À ce titre, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le non-respect de la procédure informatisée d'appel vaut renoncement au bénéfice du concours.

6. CONCOURS SUR TITRES « BACCALAUREAT +5 ».

Le concours sur titres « baccalauréat +5 » d'admission à l'ESM est organisé en 2022 par la DRHAT.

6.1. Inscription.

La notice et le dossier de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sengager.fr/emplois/officier-sur-titre>

Aucune inscription n'est admise au-delà du 10 janvier 2022 (minuit), date de clôture des inscriptions.

Le formulaire de candidature, contenu dans le dossier, doit être transmis en deux exemplaires, l'un imprimé et signé, l'autre demeurant au format PDF pour faciliter l'exploitation des données.

6.2. Déroulement du concours.

Il se déroule en deux phases :

- phase de présélection s'achevant au plus tard le 3 avril 2022 (inscription, établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures).
À l'issue de cette phase de présélection, une convocation est adressée :
 - o par courriel aux candidats retenus pour la phase d'admission et qui ont fourni une adresse de messagerie ;
 - o par courrier pour les autres.
- phase d'admission du 25 au 29 avril 2022 effectuée sur un site en région parisienne.

Les candidats sont convoqués pour effectuer les épreuves sportives et être reçus en entretien individuel par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'université.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste principale et éventuellement la liste complémentaire des candidats admis, par ordre de mérite, sont proposées au ministre des armées.

7. CONCOURS SUR TITRES « BACCALAUREAT », FORMATION AU SEIN DE L'ARMÉE ALLEMANDE.

Le concours sur titres « baccalauréat », formation au sein de l'armée allemande, est organisé en 2022 par la DRHAT.

7.1. Inscription.

La notice et le dossier de candidature sont accessibles sur Internet, à l'adresse suivante :

<https://www.sengager.fr/emplois/eleve-officier-en-formation-initiale-en-allemande>

Aucune inscription n'est admise au-delà du 13 février 2022 (minuit), date de clôture des inscriptions.

7.2. Déroulement du concours.

Il se déroule en deux phases :

- phase de présélection s'achevant au plus tard le 15 avril 2022 (établissement du dossier de candidature, évaluation du potentiel, aptitude médicale, examen des candidatures). À l'issue de cette phase de présélection, une convocation est adressée aux candidats retenus pour la phase d'admission ;
- phase d'admission entre le 9 et le 16 mai 2022 à l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les candidats sont convoqués pour effectuer les épreuves sportives et les épreuves orales et écrites de langues. Ils sont notamment reçus individuellement pour un entretien mené par un jury composé d'officiers supérieurs et de professeurs d'université.

À l'issue de l'examen des dossiers, des épreuves orales et écrites, des épreuves sportives et de l'entretien, la liste des candidats admis, par ordre de mérite, ainsi qu'une éventuelle liste complémentaire, sont proposées au ministre des armées.

8. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 504034/ARM/RH-AT/SDR/BC/RDT du 30 novembre 2020 relative aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en 2021 est abrogée.

9. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée sur le site du recrutement de l'armée de Terre et sur celui de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan :

<http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/>

<https://www.st-cyr.terre.defense.gouv.fr/index.php/Les-Ecoles/L-Ecole-Speciale-Militaire-de-Saint-Cyr>.

La présente circulaire sera caduque le 1^{er} octobre 2022.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur du recrutement,*

Jean-Marc CHATILLON.



ANNEXE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE :

CIRCULAIRE N° 513854 ARM/RH-AT/COMFORM/CEN RELATIVE AUX PROGRAMMES DE L'ÉPREUVE ORALE DE MATHÉMATIQUES DU CONCOURS LITTÉRAIRE ET DES ÉPREUVES ORALES DE LANGUE ANCIENNE (GREC OU LATIN) DES CONCOURS LITTÉRAIRES ET EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES SESSION 2022 D'ADMISSION À L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

Références(s) : Arrêté du 13 septembre 2018 relatif aux concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr. Instruction n° 1416/ARM/RH-AT/PRH/OFF du 10 décembre 2018 modalités pratiques d'organisation et de déroulement des concours d'admission sur épreuves organisés au titre des 1° et 2° de l'article 4. du décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 modifié.

Pièce(s) jointe(s) : Deux annexes

Référence de publication :

1. La présente circulaire, prise en application de l'arrêté du 13 septembre 2018, précise dans ses annexes les programmes des concours d'admission à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr pour la session 2022
2. Programmes d'enseignement :
 - l'annexe I. précise le programme d'enseignement en vue de l'épreuve orale de mathématiques du concours littéraire pour la session 2022 ;
 - l'annexe II. précise la liste des textes en vue de l'épreuve orale facultative de langue ancienne (latin ou grec) des concours littéraire et en sciences économiques et sociales pour la session 2022.

Pour la ministre des armées et par délégation :

le général de division,

commandant la formation de l'armée de terre,

Éric MAURY.



Annexe I.

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION DE MATHÉMATIQUES DE L'OPTION OBLIGATOIRE AU CHOIX DU CONCOURS LITTÉRAIRE D'ACCÈS À L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR POUR LA SESSION 2022.

L'épreuve consiste en un traitement d'un ou plusieurs exercices conformes au programme de mathématiques de la classe de première générale (enseignement de spécialité) (arrêté du 17 janvier 2019 publié au *BO* spécial n° 1 du 22 janvier 2019.) et au programme de mathématiques complémentaires de la classe de terminale générale (enseignement optionnel) (arrêté du 19 juillet 2019 publié au *BO* spécial n° 8 du 25 juillet 2019).

Ces programmes sont accessibles :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/16/8/spe632_annexe_1063168.pdf

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/13/4/spe265_annexe_1159134.pdf

- Dans le programme de mathématiques de première générale sont exigibles :

Partie Algèbre :

- Suites numériques, modèles discrets
- Équations, fonctions polynômes du second degré

Partie Analyse :

- Dérivation
- Variations et courbes représentatives des fonctions
- Fonction exponentielle

Partie Probabilités et statistiques

- Probabilités conditionnelles et indépendance
- Variables aléatoires réelles

Partie Algorithmique et programmation : toute la partie

Partie Vocabulaire ensembliste et logique : toute la partie

- Parmi les contenus figurant au programme d'enseignement optionnel de mathématiques complémentaires de la classe de terminale générale sont exigibles :

Partie Analyse :

- Suites numériques, modèles discrets
- Fonction : continuité, dérivabilité, limites, représentation graphique (approche intuitive de la continuité uniquement)
- Intégration

Partie Probabilités et statistiques

- Lois discrètes
- Lois à densité
- Statistique à deux variables quantitatives.

L'épreuve évalue en outre les compétences suivantes :

- chercher;
- modéliser;
- représenter;
- calculer;
- raisonner;
- communiquer.

Un texte présentant ces compétences plus en détail est accessible :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/90/0/Competences_mathematiques_Lycees_282900.pdf

Pour chacune des compétences, le niveau de maîtrise sera, autant que possible, évalué.

Le temps de préparation permet au candidat d'élaborer diverses approches de solution, en utilisant en tant que de besoin divers outils de calcul mis à sa disposition.

Annexe II.

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE EN LANGUE ANCIENNE (LATIN OU GREC) DES CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE DE SAINT-CYR.

Pour les épreuves d'admission en langue ancienne se référant à un programme limitatif (liste de textes) des concours littéraire et en sciences économiques et sociales, le programme applicable à la session 2022 est le suivant :

"Tout est perdu même l'honneur" : le crime de trahison dans les conflits de l'Antiquité classique, des temps mythologiques à l'époque historique.

Problématique

Lorsque deux camps sont engagés dans un conflit qui parfois se prolonge et peine à déterminer un vainqueur, l'aide d'un traître peut aider à faire pencher la victoire d'un côté ou de l'autre d'une manière décisive. Mais la mythologie tout autant que l'histoire ont montré que le crime paie rarement et que la trahison constitue très souvent un jeu dangereux qui peut conduire son auteur à la fin la plus épouvantable, issue fatale parfois ourdie au sein même des proches du félon. Quelques exemples de traîtres célèbres, romains, grecs ou barbares, sont regroupés dans le corpus ci-dessous : ils invitent à une réflexion sur le crime de trahison dans le contexte militaire et à la manière dont il est perçu par les auteurs de l'Antiquité classique.

Éditions des textes du programme

Pour les textes cités ci-dessous, sauf mention contraire, l'édition de référence est celle de la société d'édition Les Belles Lettres (Paris), Collection des Universités de France (CUF), dite « Collection Budé ». Les numéros entre crochets renvoient aux numéros des volumes dans les séries grecque et latine.

Grec : 12 textes

1. Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, IX, ch. 11, 23-24 (« Un remède romain "efficace" contre la désertion au sein des troupes : la décimation »)¹.
2. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XI, 45 (« Scandalisée par la trahison de son fils, la mère de Pausanias le condamne elle-même à une mort lente ») [CUF n° 408] (cf. texte latin n° 3).
3. Euripide, *Hécube*, 1-34 et 953-1023 (« L'odieuse trahison de Polymnestor ») [CUF n° 44].
4. Hérodote, *Histoires*, VII, 213-214 (« Un Grec dévoile aux Perses le "sentier de l'infamie" lors de la bataille des Thermopyles ») [CUF n° 113].
5. Homère, *Iliade*, III, 203-224 (« Anténor a-t-il trahi Troie ? ») [CUF n° 83].
6. Lycurgue, *Contre Léocrate*, 16-18 (« Léocrate trahit sa patrie après le désastre de Chéronée ») [CUF n° 70].
7. Plutarque, *Vie de Coriolan*, XXVI (« Un Romain se prépare à marcher sur Rome, ou la trahison de Coriolan ») [CUF n° 166] (cf. texte latin n° 9).
8. Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, III, 8-14 (« Plaidoyer pour une défection ») [CUF n° 190].
9. Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, IV, 114 (« Des traîtres à leur cité peuvent-ils être considérés comme des défenseurs de la patrie ? ») [CUF n° 187].
10. Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, VI, 92 (« Alcibiade justifie sa trahison d'une bien habile façon ») [CUF n° 125].
11. Xénophon, *Anabase*, I, VI, (« La trahison d'Orontas ») [CUF n° 54].
12. Zosime, *Histoire nouvelle*, III, 3, 5 (« Coupables d'avoir déserté les rangs en pleine bataille contre les Perses, six cents cavaliers sont contraints de défiler d'une bien étrange manière devant leurs camarades... ») [CUF n° 268].

¹ Texte et traduction disponibles en ligne.

Latin : 12 textes

1. César, *Guerre des Gaules*, VII, 20-21 (« Vercingétorix, accusé de trahison, se défend face aux Gaulois et retourne la situation à son profit ») [CUF n° 32].
2. Pseudo-César, *Guerre d'Afrique*, 44-46 (« Refusant de trahir César, un centurion et ses hommes choisissent la mort plutôt que le déshonneur ») [CUF n° 343].
3. Cornelius Nepos, *Vie de Pausanias*, 2 (« La première trahison de Pausanias ») [CUF n° 15].
4. Florus, *Tableau de l'histoire du peuple romain*, III, 23 (« Un traître à Rome tué par des traîtres : vie et mort de Q. Sertorius ») [CUF n° 188].
5. Lucain, *La Guerre civile*, II, 477-525 (« Domitius livré à César par ses propres soldats ») [CUF n° 39].
6. Quinte-Curce, *Histoires*, VIII, III (« Un traître mis à mort par une traîtresse ou l'ignominieuse fin du complotier multirécidiviste Spitamène ») [CUF n° 120].
7. Tacite, *Annales*, XII, 45-47 (« Trahison en famille au sein de la dynastie royale d'Arménie ou le funeste destin du roi Mithridate I^{er} ») [CUF n° 222].
8. Tite-Live, *Histoire romaine*, I, 28 (« La mort épouvantable réservée à un traître : l'exemple de Mettius Fufetius ») [CUF n° 96].
9. Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 40, 1-10 (« Coriolan renonce à trahir à Rome en voyant sa mère, sa femme et ses enfants ») [CUF n° 100].
10. Salluste, *Guerre de Jugurtha*, CXIII (« Qui trahir quand on a plusieurs choix ? ou les félonnes hésitations du roi Bocchus de Maurétanie ») [CUF n° 98].
11. Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, II, 7, 11-14 (« Qu'il convient de vraiment bien réfléchir avant de désertir les rangs de l'armée romaine... ») [CUF n° 324].
12. Virgile, *Énéide*, II, 57-75 et 145-161 (« Comment l'odieuse trahison de Sinon provoqua la chute de Troie ») [CUF n° 233].